

EXAMEN DU PERMIS DE CHASSER : INSCRIPTION EN LIGNE

A partir du **9 janvier 2023**, inscription en ligne obligatoire sur le lien <https://permischasser.ofb.fr>

C'est l'Office Français de la Biodiversité, établissement public en charge de l'examen du permis de chasser qui a mis en place ce nouveau logiciel.

Après avoir rempli votre identité, **ouvrir la boîte mail notée lors de votre inscription** afin de **recevoir le code de l'OFB**, puis **éditer l'imprimé cerfa** et **retourner tout le dossier papier à la FDCY accompagné des pièces demandées** dont rappel dans le tableau ci-dessous :

LES MAJEURS	LES MINEURS
Copie d'une pièce d'identité recto/verso, en cours de validité, carte nationale d'identité ou passeport	
1 photo d'identité normalisée datée, en couleur, récente, datant de moins de 6 mois	
Seul le certificat médical au dos du <i>Cerfa</i> est accepté avec : signature + tampon par votre médecin traitant, daté de moins 2 mois lors de votre inscription	
Documents relatifs aux obligations du service national de 18 à 25 ans	Attestation de recensement de 16 à 18 ans
Numéro de téléphone portable ainsi qu'une adresse e-mail valide sont obligatoires	

- Votre inscription sera prise en compte à la date de réception de **votre dossier complet**
- Les convocations vous seront envoyées sur l'adresse e-mail indiquée lors de votre inscription
- Vous devez obligatoirement suivre les formations Théorique et Pratique qui se déroulent sur **une ½ journée chacune**, préalables à l'examen unique
- Les dates du planning prévisionnel 2023 sont mises sur notre site, dans le carré "Nos formations"

Pour tous renseignements ☎ **03 86 94 22 83** et sur notre site **chasseurdelyonne.fr**

